

**1ere séquence : vengeance et justice (cf. Film Fury de Fritz Lang)**

**définitions de la justice :**

- Quand des droits ont été lésés, on recourt à la justice entendue comme institution judiciaire ou juridique. Cette justice a une fonction punitive (le droit pénal a prévu des sanctions).
  
- La justice peut avoir une fonction plutôt restaurative ou restauratrice (**texte Salas**).....  
.....  
.....  
.....
  
- Mais la justice est une notion plus morale que juridique : elle renvoie à l'idée d'égalité. Mais aussi aux droits de l'homme, au droit naturel (cf. 2<sup>nd</sup>e séquence, droit naturel ; **texte d'Aristote**). Elle est alors synonyme d'équité et est proche de la conscience morale.

**définition de la vengeance :**

- étymologie : « vindicare » (aller en justice, demander réparation, revendiquer)
- action de châtier qqn pour ce qu'il a fait, rendre le mal pour le mal
- **Texte de Hegel** : il distingue justice et vengeance en disant que la vengeance est trop subjective, partielle, et violente ; et mène à un cercle vicieux. La vraie justice consiste à aller au tribunal, alors il y a objectivité, impartialité, grâce à la loi. Il faut punir via le tribunal mais pas se venger soi-même.

**A retenir du film Fury :**

- le désir de vengeance est indigne de l'humanité, c'est bestial, violent, injuste : cela mène à des lynchages (assassinats commis par la foule, en guise de revanche), à cause de jugements précipités et de nos pulsions meurtrières (cf. le **« bouc-émissaire »**) :  
.....  
.....  
.....  
.....
  
- objectivité de la justice judiciaire ou punitive/ pénale : demande de preuves, impartialité, objectivité : la loi fait « barrière » à nos pulsions !
  
- mais paradoxalement, même le tribunal, à travers la punition, n'est que la demande d'une revanche.. et le résidu de la vengeance ? (d'où le bien-fondé du recours à la justice restaurative cf. **texte Salas**)

## 2<sup>nd</sup>e séquence : les lois sont-elles toujours justes ? faut-il toujours y obéir ?

- **droit naturel et droit positif** : le droit positif concerne les lois édictées par l'Etat ; le droit naturel concerne tous les hommes en tant qu'hommes, quel que soit leur pays d'origine ; idée de ce qui est digne de l'humanité (la liberté est le plus grand droit naturel) ; les lois positives ne correspondent pas toujours au droit naturel, elles sont alors légales et non légitimes – cf. texte d'Aristote et la référence à Antigone, partie I (ici, droit voire devoir de désobéissance)
- **Hobbes, Leviathan (philosophie politique « contractualiste »)** (ici, il interdit de désobéir aux lois qui seront considérées comme toujours justes)
  - **état de nature** : fiction ; sert à voir pourquoi les hommes ont institué l'Etat, et si l'Etat est bien ou pas pour l'homme (comment les hommes vivraient sans Etat ?)
  - **contrat social** : pacte d'association (fictif) par lequel les hommes ont institué l'Etat, d'un commun accord, en cédant tout ou une partie de leurs droits (envers un seul chez *Hobbes*, qui a tous les pouvoirs)
  - l'Etat est nécessaire, mais c'est un pis-aller, qui vient de la nature non sociable des hommes (cf. « **l'homme est un loup pour l'homme** »)
  - il est institué volontairement, certes, mais cela, parce que nous voulons cesser de nous entre-tuer, parce que nous voulons survivre ; **l'état de nature est en effet un état de guerre permanente de tous contre tous** ; la liberté qu'on y trouve est certes absolue, mais c'est aussi la liberté la plus menacée qui soit, car c'est la liberté de prendre le risque de mourir à chaque instant. L'Etat ce n'est pas vraiment « nous », mais il nous représente : il est tout entier dans les mains d'une seule personne qui a tous les pouvoirs (et nous, nous n'en avons donc aucun, même si nous l'avons choisi et voulu...) ; nous ne sommes plus si libres que ça mais seulement plus en sécurité ..
- **Expériences de Milgram** : montrent que nous sommes tellement conditionnés à obéir à une autorité supérieure, que nous en oublions d'exercer notre réflexion, notre raison, notre conscience morale, et faisons parfois le mal sans nous en rendre compte et sans le vouloir ! n'obéissons donc jamais de manière aveugle !
- **Légalisme ou « positivisme juridique »** : la loi est juste par définition, car la justice n'existe pas avant la loi instituée/ l'Etat (« ce n'est pas la vérité ou la moralité qui fait la loi mais l'autorité »).
- **Pb posé par ce mouvement de pensée et qui se comprend à travers les expériences de Milgram et la distinction droit naturel et positif** : cela a été utilisé par les défenseurs des juristes nazis au tribunal de Tribunal (cf. le cas d'Eichmann dont je vous ai parlé)